

# Les embauches continuent de progresser au 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, en France métropolitaine, 6245900 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), soit davantage qu'avant la crise sanitaire et qu'au trimestre précédent (+1,1 % après +1,0 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021). Le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) progresse davantage (+1,5 % après +2,8 %) que celles en contrat à durée déterminée (CDD) (+1,0 % après +0,6 %). Le nombre d'embauches en CDI dépasse nettement son niveau d'avant la crise sanitaire (+18,5 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019), tandis que le nombre d'embauches en CDD se situe toujours en-deçà (-1,0 %).

6116 400 contrats prennent fin au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, soit 0,2 % de plus qu'au trimestre précédent (après +2,6 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021). Le nombre de fins de CDI se stabilise à un haut niveau (-0,0 % après +4,8 % au trimestre précédent) et s'élève à 1079400. Parallèlement, 5036900 CDD se terminent, en hausse de 0,3 % (après +2,1 % au trimestre précédent).

## Les embauches progressent pour le cinquième trimestre consécutif

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, en France métropolitaine, 6245900 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors missions d'intérim, agriculture et particuliers employeurs, graphique 1). Le nombre d'embauches progresse de nouveau au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 (+1,1 % après +1,0 % au trimestre précédent, tableau 1) et se situe désormais 2,0 % au-dessus du niveau atteint au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, avant la crise sanitaire.

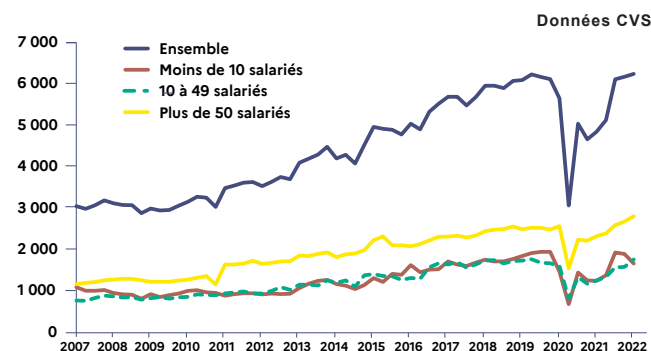
La hausse des embauches au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 concerne les établissements de 10 à 49 salariés (+11,3 % après +0,5 %

au 4<sup>e</sup> trimestre 2021) ainsi que ceux de plus de 50 salariés (+4,6 % après +3,3 %). En revanche, les embauches diminuent dans les établissements de moins de 10 salariés (-12,3 % après -1,7 %).

La progression des embauches au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 concerne les trois principaux secteurs d'activité, avec +3,2 % dans l'industrie (après -2,3 % le trimestre précédent), +2,7 % dans la construction (après -5,9 %) et +1,0 % dans le tertiaire (après +1,3 %). Dans les trois cas, les embauches dépassent leurs niveaux d'avant-crise (respectivement +9,8 %, +10,4 % et +1,5 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019).

En parallèle, le nombre de missions d'intérim progresse sur l'ensemble du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 (+2,2 % après +7,2 % le trimestre précédent) pour atteindre 5462600 en métropole, hors agriculture [4]. Le nombre d'embauches d'intérimaires dépasse ainsi largement son niveau d'avant-crise (+6,3 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019).

GRAPHIQUE 1 | Nombre d'embauches par taille d'établissement.



Lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2809400 contrats sont signés au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

## Les embauches en CDI et en CDD progressent de nouveau

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les embauches augmentent pour les CDI (+1,5 %, à 1 139 400, après +2,8 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, tableau 1) comme pour les CDD (+1,0 %, à 5 106 600, après +0,6 %). La part des CDD dans les embauches reste stable au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, à 81,8 % (graphique 2).

Les embauches en CDI sont largement au-dessus de leur niveau d'avant-crise (+18,5 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019), tandis que celles en CDD restent toujours en-deçà (-1,0 %).

## Les fins de contrat de travail progressent légèrement au 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Le nombre de fins de contrat augmente de nouveau au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 (+0,2 % après +2,6 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021) et atteint 6 116 400 (graphique 3). Il dépasse légèrement son niveau d'avant-crise (+0,3 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, tableau 2).

Cette nouvelle hausse des fins de contrat concerne particulièrement les établissements comptant entre 10 et 49 salariés (+9,6 % après +3,4 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021), ainsi que ceux de plus de 50 salariés (+3,4 % après +4,0 %). En revanche, les fins de contrat des établissements de moins de 10 salariés se replient fortement au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 (-12,6 % après -0,2 %).

L'augmentation du nombre de fins de contrat concerne l'industrie (+4,2 % après -4,1 % le trimestre précédent) et dans une moindre mesure le secteur tertiaire (+0,1 % après +3,1 %). Les fins de contrat se replient de nouveau dans la construction (-0,4 % après -7,1 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, le nombre de fins de CDD progresse pour le cinquième trimestre consécutif (+0,3 %, après +2,1 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, graphique 4). Les CDD de moins d'un mois arrivés à terme progressent de nouveau (+0,5 % après +6,1 %). Les CDD de plus d'un mois arrivés à terme augmentent également, après le repli observé au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 (+1,4 % après -14,0 %). En revanche, les ruptures anticipées de CDD reculent de 7,5 % (après -0,1 %). Au total, 5 036 900 CDD prennent fin au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, soit moins qu'avant la crise sanitaire (-2,1 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2019).

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, le nombre de fins de CDI se stabilise à un niveau élevé (-0,0 % après +4,8 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021). Il dépasse de 12,9 % son niveau d'avant-crise. Les démissions continuent de progresser pour le cinquième trimestre consécutif (+1,7 % après +3,2 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, graphique 5) et atteignent un niveau inédit, supérieur de 20,4 % à celui de fin 2019. Par ailleurs, les départs en retraite après un CDI et les licenciements économiques rebondissent (respectivement +8,2 % et +11,2 % après -4,1 % et -14,3 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021). En revanche, les fins de période d'essai se replient (-3,3 % après +10,3 %), de même que les licenciements pour un motif autre qu'économique (-0,5 % après +7,4 %) et les ruptures conventionnelles (-5,2 % après +6,0 %).

TABLEAU 1 | Embauches par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

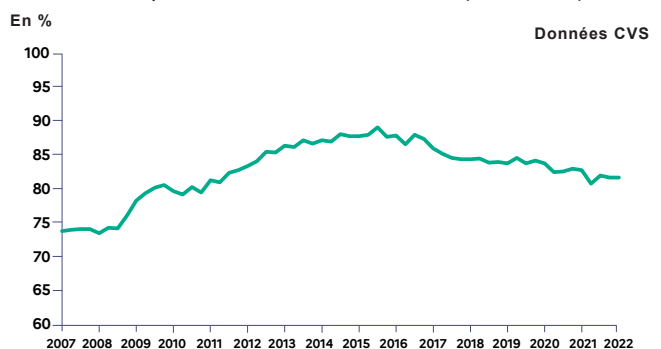
	Niveau (en milliers)	Variation T/T-1 (en %)		Variation T/T4 2019 (en %)
		En %		En %
	2022 T1	2021 T4	2022 T1	2022 T1
Ensemble.....	6 245,9	1,0	1,1	2,0
Moins de 10 salariés.....	1 669,7	-1,7	-12,3	-14,5
De 10 à 49 salariés.....	1 766,9	0,5	11,3	5,3
50 salariés et plus.....	2 809,4	3,3	4,6	12,8
Industrie.....	231,2	-2,3	3,2	9,8
Construction.....	174,6	-5,9	2,7	10,4
Tertiaire.....	5 840,2	1,3	1,0	1,5
CDI.....	1 139,4	2,8	1,5	18,5
CDD.....	5 106,6	0,6	1,0	-1,0
Missions d'intérim.....	5 462,6	7,2	2,2	6,3

Lecture : 1139 400 CDI sont initiés au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, soit 1,5 % de plus qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 et 18,5 % de plus qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. France métropolitaine, secteurs privés hors agriculture pour les missions d'intérim.

Sources : Dares, MMO, missions d'intérim.

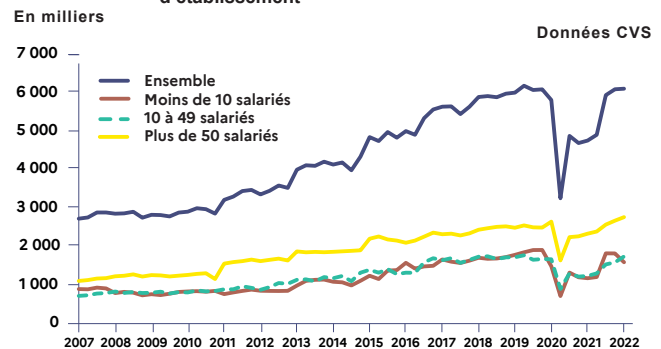
GRAPHIQUE 2 | Part de CDD dans les embauches (hors intérim)



Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, 81,8 % des embauches hors intérim se font en CDD. Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

GRAPHIQUE 3 | Nombre de fins de contrat de travail par taille d'établissement



Lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 771 400 contrats se terminent au 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

TABLEAU 2 | Fins de contrat de travail par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

Données CVS

	Niveau (en milliers)	Variation T/T-1 (en %)		Variation T/T4 2019 (en %)
	2022 T1	2021 T4	2022 T1	2022 T1
<b>Ensemble</b> .....	<b>6 116,4</b>	<b>2,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>
Moins de 10 salariés.....	1 596,8	-0,2	-12,6	-16,7
De 10 à 49 salariés.....	1 748,2	3,4	9,6	3,9
50 salariés et plus.....	2 771,4	4,0	3,4	10,8
Industrie.....	220,0	-4,1	4,2	5,7
Construction.....	163,5	-7,1	-0,4	7,3
Tertiaire.....	5 732,9	3,1	0,1	-0,1
CDD.....	5 036,9	2,1	0,3	-2,1
<i>dont :</i>				
CDD de plus d'un mois arrivés à terme....	795,6	-14,0	1,4	-1,3
CDD de moins d'un mois arrivés à terme	4 051,9	6,1	0,5	-3,0
ruptures anticipées de CDD.....	189,4	-0,1	-7,5	17,3
CDI.....	1 079,4	4,8	0,0	12,9
<i>dont :</i>				
démissions.....	469,6	3,2	1,7	20,4
ruptures conventionnelles.....	121,8	6,0	-5,2	7,3
licenciements économiques.....	26,4	-14,3	11,2	-6,5
licenciements non économiques.....	154,6	7,4	-0,5	2,6
départs en retraite.....	66,0	-4,1	8,2	15,6
fins de période d'essai.....	212,2	10,3	-3,3	11,7
autres motifs de fin de CDI.....	28,8	13,3	-3,1	6,8

Lecture: 5 036 900 CDD prennent fin au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, soit 0,3 % de plus qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 et 2,1 % de moins qu'au 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

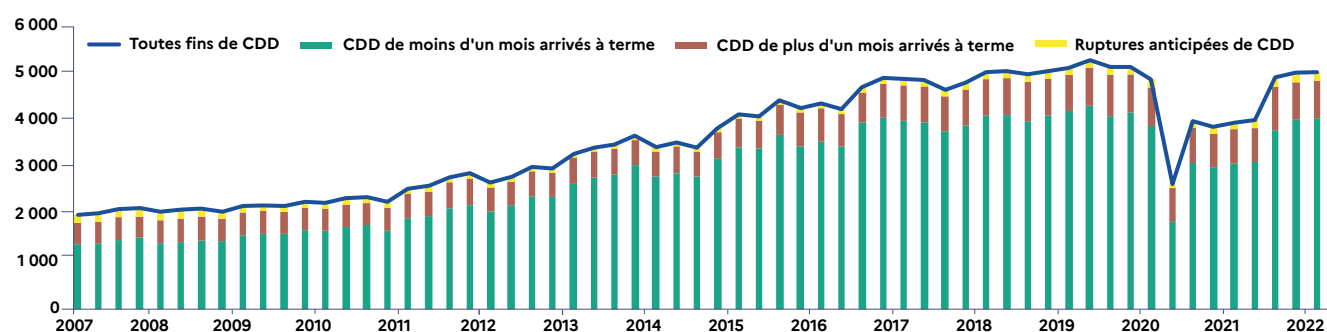
Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO.

GRAPHIQUE 4 | Nombre de CDD arrivés à terme et de ruptures anticipées de CDD

Données CVS

En milliers



Lecture: sur les 5 036 900 fins de CDD au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, 795 600 sont des CDD de plus d'un mois arrivés à terme.

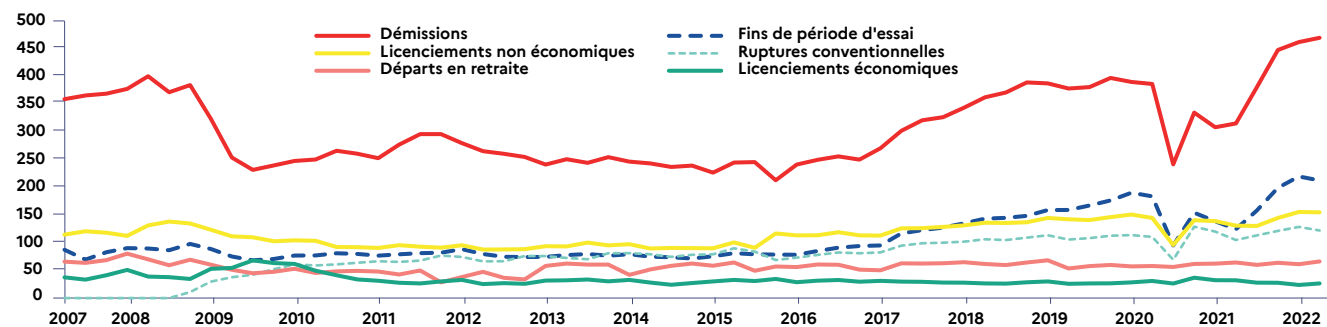
Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO.

GRAPHIQUE 5 | Nombre de fins de CDI par motif

Données CVS

En milliers



Lecture: 469 600 CDI prennent fin au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 suite à des démissions.

Champ: France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source: Dares, MMO.

## ENCADRÉ 1 • Les données sur les mouvements de main-d'œuvre

### La source

Avant 2015, deux sources de données étaient mobilisées pour suivre les mouvements de main-d'œuvre : la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), exhaustive pour tous les établissements de plus de 50 salariés (DMMO), et l'enquête complémentaire trimestrielle (EMMO), qui échantillonnait les établissements de moins de 50 salariés. Depuis lors, les déclarations sociales nominatives (DSN) sont venues se substituer à ces deux sources. Les DSN ont été exploitées lors de la reprise de la diffusion des mouvements de main-d'œuvre en juin 2018 [1]. La méthodologie retenue pour assurer ce changement de source est détaillée dans un document d'études [2].

### Champ

Historiquement, les mouvements de main-d'œuvre, recensant les embauches (ou entrées) et les fins de contrats (ou sorties) par nature de contrat (CDI ou CDD mais hors missions d'intérim), se basaient sur les déclarations des établissements employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture et particuliers employeurs. La démographie des établissements n'était que partiellement prise en compte. Par exemple, un établissement nouvellement employeur avec moins de 50 salariés n'était pas systématiquement représenté dans l'enquête sur les MMO. Par ailleurs, la reprise de la diffusion des données de juin 2018 se restreignait aux établissements de plus de 10 salariés.

Les données de mouvements de main-d'œuvre présentées ici portent sur un champ plus large. D'une part, les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français

employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. D'autre part, les séries des établissements de moins de 10 salariés sont à nouveau disponibles. Toutes les évolutions méthodologiques sont décrites dans une note [3].

### Avertissement

La reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées dans ce Dares Indicateurs sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura davantage de recul sur les données des DSN.

### Définitions

- Entrées : embauches en CDD et en CDI.
- Sorties : CDD arrivés à terme (plus ou moins d'un mois), ruptures anticipées de CDD, démissions, licenciements économiques, licenciements non économiques, ruptures conventionnelles, fins de période d'essai, départs à la retraite et autres cas. Les contrats de sécurisation professionnelle peuvent être déclarés soit en licenciements économiques soit en autres motifs de fin de CDI.

### Révisions

Par rapport aux estimations diffusées le 6 mai 2022, le tableau ci-dessous présente les révisions des principaux agrégats (embauches, fins de contrat) pour les deux derniers trimestres.

TABLEAU A | Révisions des principaux agrégats des mouvements de main-d'œuvre

Données CVS

	Évolutions trimestrielles (en %)			
	DI T4 2021		DI T1 2022	
	2021 T3	2021 T4	2021 T3	2021 T4
<b>Embauches</b>	<b>19,2</b>	<b>0,9</b>	<b>19,2</b>	<b>1,0</b>
<i>Embauches en CDD</i>	<i>21,0</i>	<i>0,6</i>	<i>21,0</i>	<i>0,6</i>
<i>Embauches en CDI</i>	<i>11,6</i>	<i>1,9</i>	<i>11,6</i>	<i>2,8</i>
<b>Fins de contrat</b>	<b>21,0</b>	<b>2,4</b>	<b>21,0</b>	<b>2,6</b>
<i>Fins de contrat en CDD</i>	<i>22,4</i>	<i>2,0</i>	<i>22,4</i>	<i>2,1</i>
<i>Fins de contrat en CDI</i>	<i>14,8</i>	<i>4,2</i>	<i>14,8</i>	<i>4,8</i>

Lecture : lors de la publication du Dares Indicateur (DI) du 4<sup>e</sup> trimestre 2021 en mai 2022, les embauches augmentaient de 0,9 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2021, contre une hausse de 1,0 % dans la présente publication.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

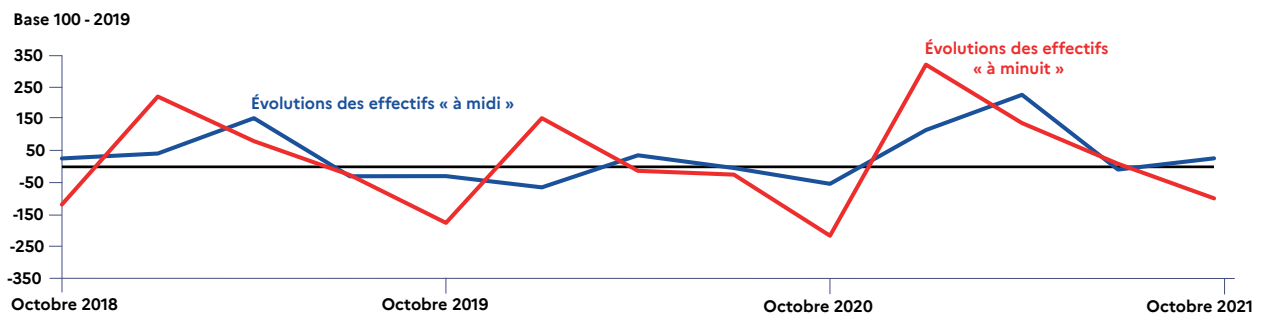
## ENCADRÉ 2 • D'importantes différences de concept entre les données sur les mouvements de main-d'œuvre et les estimations trimestrielles d'emploi

L'écart entre les entrées et les sorties mesurées chaque trimestre *via* les mouvements de main-d'œuvre ne correspond pas à la variation trimestrielle issue des Estimations d'emploi produites par l'Insee, en collaboration avec Urssaf Caisse Nationale et la Dares.

En particulier :

- Les champs géographiques et sectoriels diffèrent : les mouvements de main-d'œuvre portent sur le champ salarié privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs de France métropolitaine ; les Estimations trimestrielles d'emploi couvrent le champ salarié privé (hors activités extraterritoriales) pour l'estimation flash, voire l'ensemble des secteurs (hors activités extraterritoriales) pour la seconde estimation publiée 70 jours après la fin du trimestre, en France hors Mayotte.
- Le concept mesuré n'est pas équivalent : les Estimations d'emploi sont corrigées de la multiactivité - une personne ayant simultanément plusieurs contrats n'est comptée qu'une seule fois -, alors que les mouvements de main-d'œuvre recensent l'ensemble des contrats.
- La mesure n'est pas effectuée au même moment. Ainsi, les Estimations d'emploi se basent sur un mode de comptabilisation des effectifs « à midi » : autrement dit, un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les Estimations d'emploi. *A contrario*, soustraire les entrées et les sorties mesurées dans les mouvements de main-d'œuvre permet d'estimer la variation du nombre de salariés « à minuit » : un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les sorties et ne figure plus dans les effectifs comptés « à minuit ». L'ampleur de l'écart entre ces deux mesures des effectifs « à midi » et « à minuit » est potentiellement conséquente (graphique A).

GRAPHIQUE A | Évolutions des effectifs selon des mesures « à midi » ou « à minuit »



Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

## ÉCLAIRAGE | Quels secteurs contribuent à la baisse des embauches en CDD courts par rapport à l'avant-crise ?

### Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les embauches en CDD courts restent inférieures à leur niveau d'avant crise

Les embauches en CDD courts (d'une durée inférieure à un mois) se sont fortement repliées au début de la crise sanitaire et n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'avant-crise : au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, elles restent inférieures de 3,5 % à celles du 4<sup>e</sup> trimestre 2019. Les embauches sur des contrats de plus d'un mois ont moins reculé mi-2020 et dépassent désormais largement leur niveau d'avant-crise : +18,5 % pour les CDI entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 et +11,0 % pour les CDD supérieurs à 31 jours (graphique A).

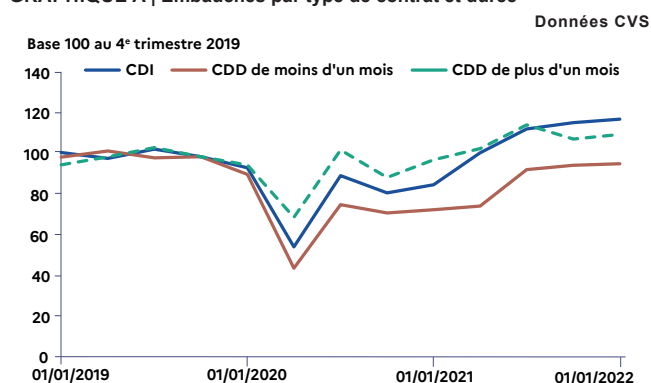
En conséquence, la part des CDD courts dans les embauches (hors intérim) est désormais significativement plus faible qu'avant crise : elle s'établit à 66,3 %, contre 70,1 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2019 (graphique B).

### La baisse des CDD courts touche la plupart des secteurs

La faiblesse de la part des embauches en contrats courts au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 ne provient pas d'un effet de structure sectorielle : en figeant la répartition des embauches par secteur à celle du 4<sup>e</sup> trimestre 2019, la part des CDD courts dans les embauches (hors intérim) est inférieure à celle d'avant crise (graphique B).

Tous les secteurs sont touchés par la baisse de la proportion de CDD courts dans les embauches (hors intérim). Le recul est toutefois plus marqué dans certains d'entre eux. Il est de 9,7 points entre le 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 dans l'hébergement-restauration, de 6,1 points dans le transport-entrepôt, de 8,5 points dans l'industrie agroalimentaire ou encore de 5 points environ dans la fabrication de matériels de transport, les activités financières et d'assurance, ainsi que le commerce (graphique C).

GRAPHIQUE A | Embauches par type de contrat et durée

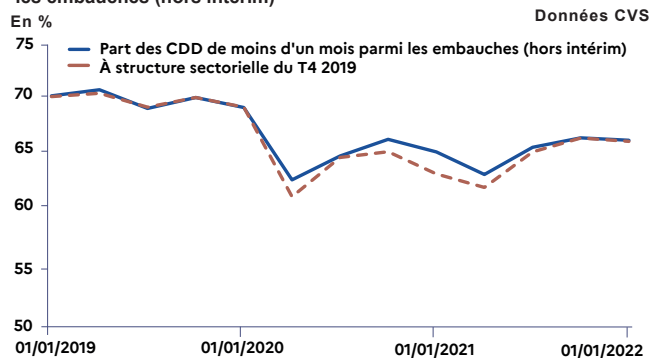


Lecture : au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les embauches en CDI se situent 18,5 % au-dessus du niveau atteint au 4<sup>e</sup> trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO, calculs Dares.

GRAPHIQUE B | Part des CDD de moins d'un mois parmi les embauches (hors intérim)



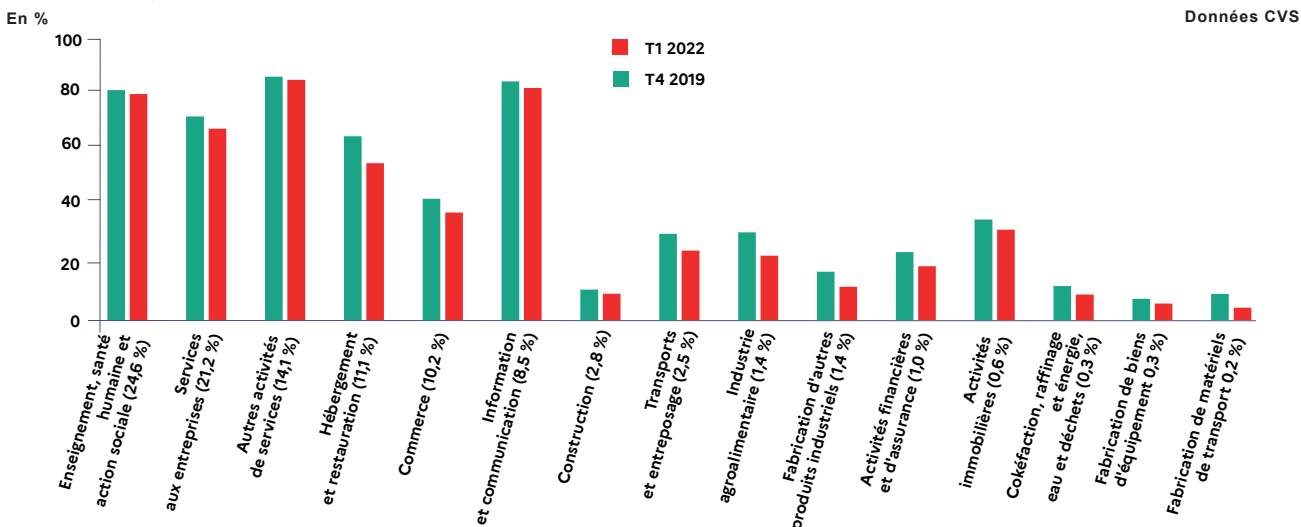
Lecture : au 2<sup>e</sup> trimestre 2021, les CDD de moins d'un mois représentent 63,2 % de l'ensemble des embauches (hors intérim). En figeant la répartition sectorielle des embauches à celle du 4<sup>e</sup> trimestre 2019, les CDD de moins d'un mois représentent 62,1 % de l'ensemble des embauches (hors intérim).

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO, calculs Dares.

## ÉCLAIRAGE |

GRAPHIQUE C | Part des CDD de moins d'un mois parmi les embauches (hors intérim) par secteur aux 4<sup>e</sup> trimestre 2019 et 1<sup>er</sup> trimestre 2022



Lecture : au 4<sup>e</sup> trimestre 2019, la part des CDD de moins d'un mois parmi les embauches (hors intérim) dans l'hébergement-restauration est de 66,5 % contre 56,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, les embauches (hors intérim) de l'hébergement-restauration représentent 11,1 % de l'ensemble des embauches du secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Champ : France métropolitaine, secteur privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO, calculs Dares.

Du fait de leur poids dans les embauches ([données complémentaires en ligne](#)), trois secteurs expliquent ainsi la quasi-totalité du recul de la part des embauches en contrats courts sur la période : l'hébergement-restauration, les autres activités de services et le commerce y contribuent respectivement à hauteur de 71 %, 19 % et 10 %. Dans le commerce et l'hébergement-restauration, il est possible que cette baisse reflète encore pour partie l'effet de la crise sanitaire sur l'activité : en mars 2022, 48 % des salariés de l'hébergement-restauration et 26 % des salariés du commerce travaillent dans des entreprises qui estiment que leur activité est toujours affectée négativement par l'épidémie<sup>1</sup> (contre 20 % en moyenne dans le secteur privé<sup>2</sup>). La baisse généralisée de la part des embauches en contrats courts serait pour partie liée à la hausse du pouvoir de négociation des salariés occasionnée par les difficultés de recrutement : ainsi, en mars 2022, un tiers des salariés travaillent dans des entreprises qui ont modifié les termes des contrats proposés (temps/organisation du travail, durée des contrats, etc.) pour faire face aux difficultés à recruter en CDI ou en CDD<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Source : Dares, Enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19 en mars 2022.

<sup>2</sup>Hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales, en France hors Mayotte.

### Pour en savoir plus

Toutes les séries des mouvements de main-d'œuvre sont disponibles via [l'application interactive](#).

- [1] Milin K. (2018), « [CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ?](#) », *Dares Analyses*, Dares, n° 026, juin.
- [2] Milin K. (2018), « [Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique](#) », *Document d'études*, Dares, n° 221, juin.
- [3] Milin K. (2020), « [Données sur les mouvements de main-d'œuvre : évolutions méthodologiques entre juin 2018 et juillet 2020](#) », *Note*, Dares, juillet.
- [4] Biotteau A.-L. (2022), « [L'emploi intérimaire recule au 1<sup>er</sup> trimestre 2022 \(-1,7 %\)](#) », *Dares Indicateurs* n° 25, juin.

Victor Barry (Dares).

**Directeur de la publication**  
Michel Houdebine

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Maquettistes**  
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

**Mise en page et impression**  
Dares, ministère du Travail,  
du Plein emploi et de l'Insertion

**Dépôt légal**  
à parution

**Numéro de commission paritaire**  
3124 AD. ISSN 2109 – 4128  
et ISSN 22674756

**Réponses à la demande**  
dares.communication@travail.gouv.fr

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](https://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES  
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE  
PUBLIQUE